

Agence Nationale de la Conservation Foncière
du Cadastre et de la Cartographie

Conservation Foncière

d

REQUISITION (1)

Le soussigné

requiert M. le Conservateur de la Propriété Foncière à

de (2)

(1) A utiliser pour obtenir délivrance de certificats, d'états, de copies de documents, et, s'il y échet, pour préciser la portée des dépôts d'actes effectués (ou l'intention des parties) en vue de leur mention régulière sur les livres fonciers.

(2) Objet clair et précis de la réquisition.

Mentionner obligatoirement le nom de la propriété en cause, le numéro de réquisition ou de titre. Dater et signer.